



Rev. A. Gosselin
Séminaire Québec, 26 Août 1905

Abonnez vous

(A)

"La Libre Parole"

LA LIBRE PAROLE

D'ici à la fin des Elections Municipales,

50 SOUS

AFFIRMONS NOS DROITS (Lafontaine.)

"La Libre Parole"

Journal hebdomadaire indépendant

ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS

Un an..... \$1.00

Six mois..... 50

Strictement payable d'avance

Le Numéro : 2 sous.

Directeur-Propriétaire :

Alphonse Huard,

Bureau : 343, rue St-Joseph.

TELEPHONE 2113

La Question de l'Eclairage

Depuis deux ans, les citoyens de Québec se plaignent avec raison de l'exploitation scandaleuse exercée contre eux, par les trois compagnies de lumière, faisant affaire en cette ville.

Lorsque la Q.R.L. & P. Co. était seule à fournir la lumière électrique à Québec, les taux étaient, si notre mémoire est fidèle, de un sou par heure ampère moins un escompte de 50%, ou, pour ceux qui préféraient le taux fixe, de un sou par lampe par jour. A ces prix-là, les riches seuls eurent le privilège d'éclairer leurs demeures à l'électricité. Le peuple n'en connaissant pas encore les avantages et, d'ailleurs, n'ayant pas les moyens de les connaître, continua à se servir de pétrole, comme au temps de nos pères. Jusque-là, pas trop d'inconvénients.

Mais survint la compagnie Jacques-Cartier qui demanda la faveur de s'introduire en ville et d'y exercer son commerce. A cette nouvelle, tous les Québécois se réjouirent à la pensée que la concurrence inévitable, qui ne manquerait pas de s'établir entre les deux compagnies, aurait pour effet de faire baisser considérablement le coût de la lumière. Le Conseil de Ville, confiant dans la bonne foi et l'honnêteté des directeurs de la nouvelle compagnie, accorda à celle-ci toutes les franchises demandées sans exiger, en retour, des garanties pour l'avenir.

Ce que les citoyens avaient prévu arriva. Une diminution considérable fut faite dans les prix chargés, jusqu'alors. Par exemple, l'éclairage des rues qui coûtait à la ville au-delà de \$80.00 par année pour chaque lampe-à-arc, la compagnie Jacques-Cartier s'engagea à le fournir au prix de \$54.00. Pour l'éclairage des maisons, les compagnies offrirent leur marchandise, si nous nous rappelons bien, à raison de dix sous par heure kilowatt ou, pour taux fixes, de quinze sous par lampe et par mois, moins un escompte de 10%, si le paiement était effectué le ou avant le quinze du mois.

Le peuple qui avait dû, jusque-là, se contenter des vulgaires lampes à pétrole, attiré par les concessions vraiment remarquables des deux compagnies, voulut jouir des bienfaits de l'électricité. Les fils conducteurs pénétrèrent partout, aussi bien dans la demeure du journalier et du simple artisan que dans celle du riche. L'éclairage électrique était popularisé. De fait, il était à la portée de presque toutes les bourses et coûtait aussi peu que l'éclairage au pétrole.

C'est alors que la Q.R.L. & P. Co. et la J.-C.W.P. Co. firent voir l'esprit qui les animait.

Méprisant les principes de l'honnêteté commerciale, oubliant les faveurs arrachées à la ville de Québec, foulant aux pieds les droits des citoyens et profitant de leur état d'indépendance vis-à-vis le public, elles s'entendirent

pour augmenter considérablement leurs taux et pour pressurer leurs clients.

Immédiatement, le prix de la lumière monta à 15 sous l'heure kilowatt ; un tarif minimum de 10 sous par mois et par lampe fut imposé, qu'on se serve ou non du courant électrique ; et un loyer de 25 sous par mois fut chargé pour l'usage de l'électromètre. C'était agir d'une manière déloyale et malhonnête, c'était voler ouvertement le public.

Que faire ? — Quelques familles, n'ayant pas les moyens de payer le prix réclamé, ou n'étant pas encore trop attachées au système électrique, reprirent leur ancien mode d'éclairage. Mais la masse des citoyens, tout en maugréant, se résigna à tolérer et... à payer. Finalement, au printemps dernier, le Conseil de Ville prit sur lui de protéger le public et nomma un sous-comité, chargé d'entendre les plaintes et d'appliquer les remèdes nécessaires. Après quelques entrevues avec les gérants des deux compagnies défendeuses, le sous-comité en est venu à une entente qu'il a soumise au Conseil et que celui-ci a acceptée, à sa séance du 18 août courant.

Ce que nous prévoyions est arrivé. Le sous-comité s'est empressé de déposer les armes à la première petite faveur accordée. Voyons les concessions faites par les compagnies.

"Pendant les mois d'été, le tarif d'éclairage sera de 12 cents net par heure kilowatt, mais pendant les mois d'hiver, lorsque la consommation est beaucoup plus considérable, les compagnies sont disposées à réduire le taux à 10 cents net sur prompt paiement : les mois d'hiver s'étendront du 1er octobre au 31 mars." 12 cents en été et 10 cents en hiver au lieu de 15 cents : voilà la seule concession faite. Il n'était pas besoin de quatre mois de pourparlers et de réflexion pour en arriver à une conclusion aussi simple. Remarquons, en passant, que les compagnies ne s'y obligent pas ; elles "sont disposées" à le faire. Nous avons appris à connaître ce que valent leurs bonnes dispositions.

Si les consommateurs n'avaient eu à se plaindre que du prix de l'heure kilowatt, nous féliciterions le sous-comité d'avoir accepté le rabais ci-dessus mentionné. Mais les plaintes du public avaient surtout pour base le loyer de l'électromètre (meter) et le tarif "minimum". Là-dessus, pas de changement.

N'est-il pas révoltant de payer un loyer annuel de \$3.00 pour un instrument qui vaut à peine \$2.00 ? Supposons 5,000 électromètres en usage à Québec. Dès la première année, les compagnies se remboursent du coût de leurs instruments et font un profit de \$5,000. A chaque année subséquente, c'est un profit net de \$15,000. N'est-ce pas abuser des besoins du peuple ?

Nous serions disposés à payer un loyer mensuel de 2 sous, et nous sommes généreux. Cela représente un intérêt de 12% sur le coût du compteur.

En justice, c'est à la compagnie à supporter les frais de l'achat et de l'entretien de cet instrument. C'est dans l'intérêt des compagnies et non dans le nôtre qu'il est placé dans nos demeures.

On a porté maintes accusations contre ce petit instrument. Des personnes que nous connaissons se sont privées de lumière pendant un mois, afin, disaient-elles, de "chequer" la compagnie. Au mois suivant, elles recevaient un compte aussi élevé que précédemment. Si on se plaint, un inspecteur vous arrive qui n'a peut-être aucune connaissance d'un mécanisme ; il monte sur une chaise, regarde les

aiguilles du cadran et déclare : " Votre meter est courcée, madam". Que pouvez-vous exiger de plus ?

La ville devrait nommer un inspecteur compétent pour faire un examen périodique de ces électromètres.

Quant au tarif "minimum", on l'abolit d'un côté pour le rétablir de l'autre. D'après le système actuellement en cours, tous les consommateurs doivent garantir un "minimum" de 10 sous par lampe. A l'avenir, aucun compte ne sera fait pour moins d'une piastre à tout consommateur ayant cinq lampes ou plus. Comme elles sont généreuses, ces compagnies !

Pendant les mois d'été, où cinq à six cents familles quittent la ville pour la campagne, c'est une somme de \$500 ou \$600 par mois qu'elles se divisent, sans trouble, sans démarches, sans dépenses. C'est un profit net.

Mais c'est la classe pauvre qui aura le plus à se plaindre de ce tarif "minimum". Les riches qui payent tous les mois des comptes de \$2.00, \$3.00 et \$5.00, n'auront pas à se plaindre. Mais, pour la classe pauvre, il en est autrement. Pendant que les deux compagnies se faisaient la guerre, la plupart des familles ne dépensaient pas plus que 40, 50 et 60 sous de lumière par mois, pendant l'été. A l'avenir, il leur faudra payer \$1.00, coûte que coûte. Est-ce juste, n'est-ce pas stupide ?

Pour toutes ces raisons, nous disons que le sous-comité d'éclairage a manqué à son devoir et à sa fin en acceptant si volontiers le mesquin arrangement proposé par MM. Evans et McCarthy.

Espérons qu'il réussira mieux dans la question du gaz.

Qu'on ne nous dise pas que le Conseil n'a pas le pouvoir de forcer les compagnies électriques à respecter les droits du public. Il a tous les pouvoirs nécessaires dont les deux principaux sont : la municipalisation et la taxe spéciale.

Si le Conseil actuel ne veut pas prendre la défense des citoyens, nous saurons en choisir un autre qui remplira mieux son devoir.

A.-H.

Endormis

"Le Nationaliste" depuis la St-Jean-Baptiste, publie à chaque numéro l'opinion de quelques-uns de nos hommes publics et de nos journalistes sur l'avenir de notre race. C'est une grande consultation nationale dont il y aurait pourtant moyen de tirer profit. Nous souhaitons qu'elle soit autre chose que de la déclamation. Pour l'heure présente, nous constatons que plusieurs parmi les consultés souhaitent que nos jeunes gens s'adonnent davantage à l'industrie et au commerce. Les professions libérales, trop encombrées, n'offrent plus d'avantages réels qu'aux talents transcendents et aux fils à papa. Il est aussi à souhaiter, plus ardemment encore, que notre race se départisse de ce vilain esprit de pingrerie qui la caractérise. Celui qui garde enfouis dans les voûtes des caisses d'économie des milliers et des milliers de piastres ne pratique plus l'économie. Il en est loin. Il est à notre sens un avare de la pire espèce. Pourquoi ne pas mettre cet argent dans le commerce ? Pourquoi ne pas aider à tant de jeunes gens, intelligents et travailleurs, auxquels il ne manque que le nerf de la guerre pour commencer un négoce quelconque, ou partir une industrie avantageuse ! Comment ont commencé les grandes entreprises américaines, les fortunes colossales des milliardaires yankees ! Ils étaient des jeunes gens

sobres, travailleurs et pleins de hardiesse. Quelqu'un fournissait un peu de capital. Une petite compagnie s'organisait, des difficultés se rencontraient et le capital avait besoin d'être augmenté. Ceux qui en avaient de ce vilain argent n'avaient pas peur de délier bourse et les comptes se payaient et les affaires marchaient. Toutes les grandes entreprises ont eu des débuts difficiles. Mais avec de l'énergie, du travail jour et nuit, il n'est pas dans l'industrie ni le commerce de difficultés tellement grandes qu'elles ne puissent être abattues. Seulement il faut que ceux qui peuvent fournir les moyens de les abattre le veuillent bien.

Que nous serions heureux de voir tous les rentiers, petits et gros, se convertir en marchands ou en manufacturiers. D'abord ils travailleraient et s'en porteraient bien mieux. Ils en feraient travailler d'autres. Ces derniers en feraient autant et la roue d'engrenage serait complète. Il y aurait de la vie ; les affaires seraient plus considérables et plus florissantes et il y aurait bien moins d'endormis.

Mais on craint ! Mais on a peur ! L'aléa du commerce ! D'abord y a-t-il bien de l'aléa dans le commerce ? Moins qu'on ne le pense et qu'on ne le dit ! La grande cause de l'insuccès de nos compatriotes dans le commerce et l'industrie, c'est qu'ils font trop comme le bon homme Lafontaine qui toute sa vie mangea son fonds avec ses revenus. Vivre avec ses revenus. Qu'y a-t-il de plus simple au monde ! C'est pourtant dans cette simplicité que nos compatriotes trouveraient le succès dans les affaires. Et nous en arrivons à toucher à cet autre défaut national, la prodigalité. Ceux qui devraient être économes sont prodiges et ceux qui devraient être non pas prodiges, mais raisonnablement ambitieux, sont des quasi-avars.

Un autre de nos défauts nationaux, le plus déplorable, c'est l'ivrognerie. La prodigalité est quelquefois la résultante de ce dernier ; nous en reparlerons. Nous doutons aussi que nous soyons assez travailleurs. En vérité, nos jeunes gens ne le sont pas assez. Tout ce que dit ci-dessus l'est sans malice et ne vise personne. Nous avons tout simplement écrit ce qui se dit couramment dans les conversations de ceux qui voudraient voir Québec se réveiller. Au revoir !

DOLLARD.

Pour les groupes et les portraits de famille, vous ne pouvez faire mieux que d'aller chez A. R. ROY, 201 rue St-Joseph.

L'hon. A. Turgeon

Si l'on en juge par les rapports des journaux français qui ont donné des comptes rendus des fêtes de St-Malo, l'honorable M. Turgeon a remporté un grand succès. Bien que cela n'a pas lieu de nous étonner, nous ne pouvons nous empêcher d'en être très fiers. Il nous est venu à l'idée que l'honorable ministre des terres de la Couronne ferait aussi une excellente figure comme président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec pour les fêtes de 1908. Un des officiers de cette dernière société, avec qui nous en avons causé, nous a dit qu'en effet il était sérieusement question de le demander pour cette circonstance.

Nous en sommes.

Ateliers de photographie moderne.

PH. GINGRAS,

1m-14 a. 242, rue St-Joseph

Cartes d'Affaires

J. E. CHAPLEAU, L.L.L.

Avocat

97, Rue St-Pierre, - QUEBEC

Phone (Résidence, 2547
Bureau, 1454

Dr W. A. VERGE,

MEDECIN-CHIRURGIEN

177 Des Fossés -- Tel. 2160

Résidence, 47 Grande Allée. Tél. 1363.

Téléphone 1405

L. E. O. PAYMENT, M.A., LL.L.,

Avocat.

Bureaux : Du jour, 88 rue St-Pierre.
Du soir, 143 rue St-François.

QUEBEC.

AIMÉ DION

AVOCAT

46, rue Dalhousie

Tel. 850

Bureau du soir : 87 rue St-Joseph

Dr. Jules PARADIS

Chirurgien-Dentiste

Tél. 2339. 87, rue De l'Eglise

Téléphone 2421

E. M. TALBOT

Architecte

14 rue St-Joseph, Québec.

Téléphone 2150

J. Ed. Plamondon

Notaire

Commissaire de la Cour Supérieure

195 rue St-Joseph. Résidence : 123 Grant.

J. Arthur Bernier

Élève d'ALEX. GUILMANT

Membre de la Société des Auteurs et Compositeurs de Paris.

Professeur d'Orgue et de Piano

740 Rue St-Valier.

Pierre DROUIN

Comptable, Liquidateur

AGENT D'IMMEUBLES

181, rue St-Joseph, vis-à-vis l'église

St-Roch. Téléphone 2518.

J. C. Gagné, L.L.L.

AVOCAT

111, Cote LaMontagne

(BLOC MORIN)

Bureau du soir (343, Rue Saint Joseph,

Telephone 2113,

QUEBEC.

LIBRAIRIE DE LA SALLE

P. Dumontier & Cie

Libraires-Importateurs

345 rue Saint-Joseph

En face du Presbytère

Jacques-Cartier

Tel. 2565. Quebec

Alp. HUARD

NOTAIRE

343 RUE SAINT-JOSEPH

TEL. 2113

F. O. DROUIN

Avocat

Bureau du jour et du soir.

No. 181, RUE ST-JOSEPH, vis-à-vis l'église

St-Roch. Résidence : 60 ST-EUSTACHE.

Téléphones bureau 2518 résidence 1178

"La Libre Parole" est imprimée aux ateliers de la

QUEBEC PAPER BAG CO,

74 Avenue Renaud,

Tel. 2008

PETITS PROPOS

Dernier avertissement

Il y a déjà plusieurs semaines que nous prions le Chef de police de vouloir bien remplir son devoir touchant les "Slot Machines". Nos appels ont été inutiles jusqu'à présent. Le Chef se serait-il entendu avec les propriétaires des voleuses machines pour faire le mort?—Mystère.

Nous l'avertissons une dernière fois. Quand nous avons quelque chose dans la caboche, nous ne l'avons pas dans les talons. Nous avons promis de faire respecter la loi là-dessus, et nous allons réussir.

Nous avons aussi promis de donner les noms de ceux qui en possèdent dans leurs établissements, et nous le ferons la semaine prochaine. Nous le ferions dès cette semaine, si des devoirs impérieux ne nous appelaient à Montréal, dès aujourd'hui, mardi.

Si le Chef n'a pas rempli son devoir, jeudi prochain, une, deux, trois... boum!!! Nous allons voir si nous payons cet homme \$1,200 par année pour le simple plaisir de le voir paraître en beau costume.

Fin élégant, prix réduits, portraits irréprochables, voilà ce que vous trouvez chez A. R. ROY, 201 rue St-Joseph.

Politique

Nos amis et abonnés de la campagne doivent être un peu ennuyés de voir nos colonnes presque exclusivement remplies de discussions municipales. Nous comprenons la chose. Mais, que voulez-vous? Les chambres et les hommes politiques sont en vacances, et ne nous fournissent aucun sujet de discussion. Mais, cela viendra. Le ciel politique ne peut rester bien longtemps aussi serein qu'il l'est actuellement. Patience!

Le ROSE QUESNEL est absolument inoffensif.

Un peu plus vite

Bien des gens attendent la démission de l'honorable S.-N. Parent, comme maire de Québec et comme député, pour lancer un grand soupir de soulagement. M. Georges Tanguay qui rêvait de devenir maire intérimaire, commence à tirer la langue.

A St-Sauveur, on regrette d'avoir commencé la lutte si tôt. Le député de St-Sauveur devrait bien fournir l'occasion à ses électeurs de se prononcer. Il est inutile d'attendre plus longtemps: l'opinion est maintenant formée et ne variera pas sensiblement.

Mais, Monsieur Parent trouve que \$2,000 de plus par année, ce n'est pas à dédaigner, et il pourrait arriver qu'il gardât tout. "Dans la peau mourra le crapaud".

Le CHAMPLAIN est agréable à fumer.

"LES CARABINADES" du Docteur Choquette

Ce petit volume est d'une rare inspiration.

Il est malheureux cependant, que M. Choquette abaisse quelquefois son talent à dire des choses triviales; il est malheureux aussi, que ce ne soit pas un livre pour tous.

Je ne crois pas qu'une jeune fille puisse lire cela; il me répugne souverainement qu'elle voit là des choses qui ne sont pas écrites pour elle.

Il est vrai, cependant, que le livre est destiné: "A mes confrères — rien qu'à mes confrères — ex-carabins ou ex-carabines, je dédie ces Carabinades"; mais la facilité du style, sa vivacité, son coloris, le feront bien accepter par d'autres qui feraient mieux l'ignorer. Il serait à déplorer, que des passages comme aux pages 107, 108, fussent écartés. Voilà un genre drôlatique, un peu fort.

S'il place trop liberté de langage, même d'action, ou de vilaines choses à mots couverts, en plusieurs endroits, il faut le pardonner: à l'auteur qui est médecin et n'y voit rien de mal. Mais, je trouve un peu hasardeux, de lancer un tel livre, qui ne tombera pas seulement entre les mains des "ex-carabins et ex-carabines," soyez-en sûr.

On objectera peut-être que l'édition est si modeste, (25 exemplaires), mais vous, lecteur, croyez-vous, qu'un livre où l'auteur a mis le plus fin esprit gaulois, ne soit pas destiné à se multiplier.

L'appréciation flatteuse de Louyse de Bienville, au sujet des "carabinades" est certainement méritée. Mais, la correspondante oublie "La Grite" par exemple. Est-ce là une chose qu'on dirait devant une dame?

"Avec mes chiens", "L'arbre de Noël de Pomponne", "En route", "Pas encore lui", "Pauvre Jalap", voilà autant de récits du plus délicieux parfum, qu'il fait peine de rencontrer à côté de "La Petite Lise", "Les chers confrères", "Une drôle d'opération".

La préface du docteur Drummond est charmante; c'est un petit bijou. Quant à la postface du docteur Nérée Beauchemin, on doit la lire pour comprendre le rôle sublime et obscur du médecin.

Il faut être juste, et tout en disant le mérite des "carabinades" ne pas oublier ce qu'il y a de répréhensible.

MÉRICAIN.

L'esprit de parti

On déplore, et avec raison, les ravages de l'alcool. On s'organise en associations régulières pour combattre le vice de l'ivrognerie. Dernièrement encore, une société anti-alcoolique donnait à cette fin des conférences dans toute la province. Certes, voilà qui est bien, et ces braves gens méritent assurément de la patrie.

Mais il existe chez nous un mal qui, à mon avis, n'est pas moins stupide que l'alcoolisme, ni moins funeste en ses conséquences, un mal qui menace davantage notre nationalité, parce qu'il atteint toutes les classes de la société: le cultivateur et l'artisan, comme le bourgeois et le représentant du peuple: ce mal, c'est l'esprit de parti.

Et cependant, qui cherche à enrayer ce mal, dont les progrès deviennent de plus en plus alarmants? Encore, si la presse n'avait pas pris à tâche de répandre aux quatre coins du pays ce venin de partisanerie...

En politique, il semble, d'après observation, qu'on ne doit plus raisonner. On ne considère ni la valeur réelle des hommes, ni les avantages des partis; on ne voit que la couleur. "Est-il rouge? est-il bleu? — Oui. — Alors, c'est mon homme!"

On se bat, en temps d'élections, pour une idée? Oh! non; les électeurs, comme les députés, tiennent généralement peu aux principes. Pour un homme? Certes, il vaut bien la peine de s'égorger pour un homme qui, à la Chambre, ne sait que dormir sur un pupitre, ou passer les heures des séances dans une buvette en compagnie de collègues qui ne valent pas mieux que lui! Et ces bons messieurs, pour prix des services... qu'ils pourraient rendre au pays, se votent à la fin de la session une grosse augmentation de salaire dans l'intérêt de leurs électeurs, sans doute! Alors, pourquoi tout ce tapage autour des élections? Toujours pour une couleur.

Les plus obtus se croient savants, même orateurs, et ne se gênent pas de monter à la tribune dans les grandes assemblées. Il est vrai qu'en politique, il n'est pas nécessaire de dire quelque chose pour parler. J'ai vu un homme qui ne savait pas lire, faire un "discours politique." C'était un amas d'insanités, de platitudes, de phrases baroques, enfin, un "déluge de mots sur un désert d'idées"; et dindons d'applaudir!

Ce qui frappe surtout, c'est la crédulité des gens. Tel journal a dit ceci, tel auteur a affirmé cela; il suffit;

parole d'Évangile. Ceux qui prétendent le contraire sont des ignorants et des imbéciles. Et l'on avale ainsi des bourdes colossales. Pauvre électeur! Tu te fais le jouet de politiciens éhontés qui te rient au nez, pendant que tu sers leurs intérêts! Ils te font faire des sottises, et ils s'en amusent, en remplissant leurs goussets à tes dépens! C'est cela, la politique!

Si, au moins, ce n'était que cela! Mais il y a aussi le côté funeste. Que de ruines, que de désordres causés par l'esprit de parti! Que dire des bagarres, quelquefois sanglantes, qui ont lieu en temps d'élections! des inimitiés profondes qui naissent, même dans les familles, par suite de l'esprit de parti! De bons citoyens, en temps ordinaire, deviennent de véritables forcenés, à l'époque des élections. Ils fuient leurs amis d'autrefois et se rallient à des gens qu'ils méprisaient auparavant.

J'ai connu des vieillards aux cheveux blancs bien décidés à renoncer à leur foi, parce que le curé de la paroisse différait d'opinion avec eux en matière politique. C'est triste! Mais c'est vrai: l'esprit de parti conduit à l'apostasie religieuse... et nationale. Car, j'attribue pour beaucoup à cette cause l'apathie de nos députés en face du fanatisme déchainé contre tout ce qui est français et catholique.

Comment expliquer que, sur soixante-cinq députés canadiens-français, sept seulement aient osé élever la voix pour revendiquer les droits de nos frères? Comment expliquer que la presse ministérielle — prétendue catholique — ait continué à encenser nos chefs politiques, même après leur lâche reculade? Comment expliquer encore la campagne déloyale et honteuse de la plupart des journaux contre les quelques hommes qui ont eu le courage de défendre nos droits avec fierté et indépendance? C'est aux trois quarts l'œuvre de l'esprit de parti.

Il n'y a plus de herté politique parmi nous: on se vante sans rougir. Bien plus, on fait la guerre à outrance à ceux qui savent se montrer indépendants dans les circonstances critiques. Honneur à ceux-ci! et honte à leurs détracteurs!

Pour défendre le parti, pour faire mousser le chef, on ment sans vergogne! on salit de sa bave jusqu'à la robe du clergé! Pour arriver au pinnacle des honneurs avec de fallacieuses promesses, on veut faire taire le prêtre, — lui qui est citoyen, pourtant, et citoyen éclairé! — quand le premier des imbéciles croit pouvoir se donner la mission d'instruire le peuple!

Mais où le mal se fait le plus sentir, c'est dans la presse. Je dirai plus: la presse est cause de presque tout le mal. Il y a des journaux, à Québec et à Montréal, qui ne seraient pas lus, s'ils ne faisaient appel à l'esprit de parti. Ils mènent depuis nombre d'années une campagne détestable. Dans ces derniers mois surtout, leurs calomnies ont été dégoûtantes de bassesse et de venlerie.

Comme toujours, ils ont fait appel à l'esprit de parti pour tromper le peuple, pendant que l'on dépouillait les catholiques de l'Ouest! Et aujourd'hui, ils exaltent le chef du cabinet jusqu'aux nues: "Grâce à son habileté et à sa prudence", disent-ils, "tout s'est réglé sans conflit. On a la paix". La paix, oui, au prix de tout, l'honneur compris!

Avec tout cela, où allons-nous, Canadiens-Français? Réfléchissez à ce qui s'est passé au Manitoba et au Nord-Ouest. Songez à l'attitude de nos députés pendant la dernière session et répondez.

Il est grand temps de réagir contre le mal qui nous gagne. Dans vingt ans, dans dix ans, peut-être, il serait trop tard. Que tous les hommes intelligents et dévoués à la cause publique se donnent la main pour éloigner le danger qui nous menace. Guerre à l'esprit de parti! Guerre surtout aux journaux, grands et petits, qui nourrissent et entretiennent cet esprit parmi le peuple! Ce sera là l'œuvre de patriotes et de chrétiens.

MARIN.

Le ROSE QUESNEL est le tabac par excellence.

Assurez-votre vie a la **SAUVEGARDE**
Compagnie Canadienne-Française d'Assurance sur la Vie
Capital \$1,000,000

Polices avantageuses et de tous genres sécurité parfaite.

Siege Social: Montreal
Lesage & Lesage
Gérants à Québec.
81, rue St-Pierre
Téléphone 1787

Avis aux personnes en Villegiature

Faites vos provisions d'eaux minérales et gazeuses.

CHEZ **Elz. Fortier & Cie,**
123, rue St-Dominique.
Téléphone 2122.

AMEDEE LABERGE
Marchand-Tailleur
775, Rue St-Valier, St-Sauveur.

Toujours en mains un assortiment des plus complets de Tweed, Serge, Drap, Etc.

Coupe garantie de 1er classe.
Une visite est respectueusement sollicitée.

D. CHAREST
Pâtisseries, Confiseries, Bonbons.
en GROS et en DÉTAIL

L'un des meilleurs établissements de Québec.

420-422 Rue St-Joseph

JOSEPH POULIOT
Marchand-Tailleur
808, Rue St-Valier, St-Sauveur, Québec.

Le rendez-vous de ceux qui tiennent à être bien habillés à des prix modérés.

Aussi: Chance exceptionnelle, une série pour habillement ou pardessus le 11 Sept. prochain, hâtez vous d'inscrire votre nom.

P. P. GIGUÈRE & CIE
Plombiers-Couvreurs
56, rue des Fosses, St-Roch, QUÉBEC.

Appareils de chauffage à eau chaude. Plomberie moderne et Hygiénique, Lumière électrique. Plafonds et lambris en tôle métallique.

Téléphone 2115.

ECOLE MODÈLE
de **Madame Oct. COTÉ**
290, Rue Richarson

Une classe spéciale est ouverte pour les garçons ne désirant pas suivre le cours des diplômés. Sténographie, Clavigraphie, Anglais et Français.

Ouverture le 5 Septembre.

Alphonse Lortie

Agent et distributeur

D'annonces Générales

301, Rue St-Joseph, St-Roch

— Québec. —

Lisez et encouragez la **"LIBRE PAROLE"**
Organe indépendant

BUVEZ la BIÈRE
du jour?
Proteau & Carignan
Quebec

Cours Central de Préparation
A. FYEN
22, rue du Pont, Québec.

Ouverture des Cours le 5 septembre. On est prié de prendre inscription avant le 1er septembre.

Préparation aux examens d'admission à l'étude de l'Arpentage.

Préparation aux examens d'entrée à l'École Polytechnique, Université McGill, Collège Militaire de Kingston. Cours complet de Mathématiques élémentaires et supérieures.

Les références les plus sûres que peut fournir le Cours Central sont les nombreux et brillants succès remportés par les élèves formés par cette école.

Envoi sur demande du prospectus et du programme détaillé des études.

Châtes Montmorency
PARC KENT HOUSE

Bijou Theatre Rustique

Semaine du 27 Aout
3 hrs p. m. et 8.30 p. m.

Comédies par la troupe Française
Ascension en Ballon

tous les jours de la semaine, à 5 hrs p. m. par le Prof. Bellemont.

Allez juger par vous-mêmes.

Que tout Québec s'y rende.

Service trains tous les quarts d'heure. Entrée gratis pour les passagers.

Eaux minérales et gazeuses
DE PREMIÈRE QUALITÉ
Spécialité: —EAU DE ST-BENOIT.

Les plus hautes récompenses aux expositions.

F. A. FLUET,
63-73 des Prairies.
Téléphone 2406.

JOS. P. LATULIPPE
Marchand de thés et cafés

Aussi granite et ferblanterie. Grand assortiment de vaisselles. Nous donnons des timbres de commerce à toutes personnes qui nous en font la demande.

69 rue de la Couronne, Québec
67-69, Notre-Dame des Anges.
Téléphone 2323

La Cie J. A. Langlais & Fils
Libraires-Éditeurs

Importations de France, d'Angleterre, d'Allemagne, etc.

CLOCHES POUR EGLISES

177, rue St-Joseph.
Téléphone 2155

ATTENTION!
Epicierie Moderne.

Vins délicieux. Liqueurs de première qualité. Epiceries de toutes sortes. Conserve alimentaires. Fruits et légumes. Service prompt et honnête. Prix réduits.

TOUT CELA CHEZ

Alp. Pouliot, Epicier,
— COIN DES —
Rues Ste-Marguerite et Laliberté,
ST-ROCH, QUÉBEC.

St-Roch vs Haute-Ville

Nous ne voulons pas faire ici œuvre de socialisme.

Nous voulons tout simplement protester contre le sans-gêne révoltant, qui est notre partage à nous, vieilles gens de St-Roch, de la part de ceux qui ont eu et qui ont en mains les destinées de notre ville.

Personne n'ignore que la population de St-Roch est la plus considérable, la plus canadienne-française, la plus riche, c'est-à-dire, celle qui contribue le plus à remplir la caisse municipale.

Au point de vue politique, St-Roch a été le berceau du parti libéral : pas un comté ne peut se vanter d'une fidélité aussi franche à son chef.

Cependant, avec une population moindre de la moitié, fortement anglicisée, contribuant fort peu aux deniers publics, avec une histoire politique des plus variées, la Haute-Ville accapare tout au détriment de St-Roch.

Faisons ici le bilan des deux. Edifices publics pour la Haute-Ville : les bâtisses du parlement, le palais de justice, l'hôtel des postes, l'Archevêché, l'Université, l'hôtel-de-ville, le Frontenac, le St-Louis, la prison, le manège militaire, l'Auditorium.

Edifices publics pour St-Roch : les salles Jacques-Cartier et Patoine.

Monuments pour la Haute-Ville : Wolfe et Montcalm, Soldats d'Afrique, Wolfe, Champlain, Laval, Short-Wallace, Les Braves.

Monuments pour St-Roch : une statue de sauvage chez Côté, marchand de cigares.

Parcs pour la Haute-Ville : Terrasse, Jardins Montmorency, Esplanade, promenade élevée, parc des Plaines.

Pour St-Roch : le parc Victoria. Ici nous pouvons nous féliciter, c'est certainement le plus beau parc de la ville.

Pour le développement de l'intelligence, la Haute-Ville possède ceci : bibliothèque de l'Université Laval, 150,000 vols ; Parlement, 80,000 vols ; Institut Canadien, 20,000 vols ; Jésuites, 15,000 vols ; somme toute, 265,000 vols.

St-Roch lui, a une petite bibliothèque paroissiale qui doit contenir peut-être 1,500 vols.

Même chose pour les journaux, même chose pour les hôtels, même chose en tout et partout.

Ceux de la Haute-Ville qui liront ces lignes hausseront peut-être les épaules avec dédain : "Ces gens de St-Roch !" diront-ils. Ils oublient pour la plupart qu'ils ont tous été de St-Roch avant que leurs papas aient amassé assez de cents pour s'acheter un emplacement rue St-Louis.

D'ailleurs, où est cette loi de physique qui prétend que l'intelligence se développe en raison directe de l'élévation de terrain.

Les plus coupables de l'état actuel, c'est nous-mêmes, nous avec notre bonté tant vantée, et qui n'est autre chose que de la bonasserie.

Québec offre un spectacle unique au monde, celui de circonscrire dans le court espace de deux ou trois arpents tout ce qu'il y a à voir.

L'étranger qui nous visite n'a qu'à faire le tour de la Haute-Ville, et il a vu tout Québec. Pourquoi descendrait-il dans la partie basse puisqu'il n'y a rien qui soit digne d'attention ? Nous comprenons que dans toute ville, il y ait toujours un quartier plus fashionable que les autres, mais ce qui surprend ici, c'est qu'on semble avoir un parti pris de toiletter la Haute-Ville toujours et quand même au détriment des autres coins de la ville. Un exemple simplement. Il me semble de toute évidence qu'un hôtel des postes et un palais de justice doivent être situés dans la partie commerciale d'une ville.

Nulle part ailleurs, l'on voit ces édifices placés à une extrémité de la ville, parmi les résidences privées.

Le service postal pour la Haute-Ville est certainement une quantité négligeable comparativement à celui des parties basses de la ville. Il était si facile d'accommoder tout le monde en bâtissant cet édifice à St-Roch qu'il

se trouve à peu près le centre de la ville.

Quant au palais de justice, à part les raisons de commercialité et du centre, il y a encore cette autre que tout avocat est forcé par un article du Code de Procédure Civile de s'établir dans un circuit qui ne dépasse pas un mille du palais de justice. Si l'on voulait donner libre cours au circuit, c'était d'avoir le palais de justice à St-Roch, le centre ; et non de le bâtir à une extrémité de la ville, brisant ainsi le pourtour par la moitié.

Je sais fort bien que l'on dira : Mais où batiriez-vous tel édifice, vous n'avez pas de place ? De la place, on peut en faire. On a bien su en faire, et au prix de \$60,000 pour trouver un misérable emplacement à la statue Laval, quand le carré de la Basilique semblait tout désigné et par la nature et par le sentiment des gens.

De la place, nous en avons à St-Roch. Nous avons les deux marchés qui soupirent d'être transformés en un style plus moderne - nous avons les rues de la Couronne et St-Joseph qui pourraient fournir des endroits très convenables.

Mais non, on ne veut rien faire pour nous. Il serait si facile d'avoir des bouquets sur cette lisière de verdure que nous avons au Boulevard Langelier ; de changer en une touffe de fleurs les bicoques qui se trouvent à l'encoignure des rues Des Fossés et St-Joseph : il serait si facile de faire des arrangements avec le Pacifique pour que le vaste terrain qui entoure la gare ne présente pas un aspect aussi repoussant à l'étranger.

Ce serait bien fait.... mais.

B. S.

Pendant les vacances, ne manquez pas d'aller faire poser vos enfants chez
A. R. ROY, 201 rue St-Joseph.

L'Ordre des Forestiers Canadiens

Voilà encore une société "secrète" de secours mutuels, décorée, on ne sait trop pourquoi, de ce titre, qui ne dit rien, Forestiers.

Le bureau principal est situé dans Ontario et il est dirigé par des orangistes et des Francs-Maçons, tout comme les Forestiers Indépendants. Ce qui distingue l'Ordre des Forestiers Canadiens de ces derniers, c'est qu'actuellement, son administration est un peu moins extravagante. Mais patience ! cela peut venir. D'ailleurs, il y a quelques années, les adhérents ont vu, eux aussi, augmenter les taux mensuels qu'ils payaient, afin de combler le déficit qui existait dans la "Caisse Centrale des Malades." D'un autre côté, "bon sang ne saurait mentir." Or, il est avéré que l'Ordre des Forestiers Canadiens est le fils aîné des Forestiers Indépendants.

Cette société présente de graves dangers aux Canadiens-Français, non à cause de son organisation financière, qui, sans être brillante, est cependant assez bonne actuellement, mais vu la promiscuité des membres, catholiques avec non-catholiques.

On dira, peut-être, qu'il en est de même pour la plupart des compagnies d'assurance. Mais il y a une énorme différence entre celles-ci et les sociétés mutuelles.

Les compagnies d'assurance n'ont pas de rituel. Elles n'ont pas de cérémonies d'initiation, Elles n'ont pas de réunions bi-mensuelles des assurés. Elles n'ont pas de secrets, de mots de passe, de signes de toutes sortes, etc. Elles ne sont pas divisées en groupes ou cours locales.

Vous assurez votre vie dans une compagnie ; vous n'avez qu'à payer votre prime annuelle, puis c'est tout.

Vous n'avez aucune relation avec les officiers et ceux-ci n'ont, par conséquent, aucune occasion d'endoctriner les assurés.

En est-il de même dans l'Ordre des Forestiers Canadiens ? Il suffit de jeter un coup d'œil sur le "Rituel" pour être pleinement édifié sous ce rapport. Prenons, comme exemple, les céré-

monies d'initiation. Parmi les questions posées au candidat, il y a celle-ci : "Croyez-vous à l'existence de Dieu ?" "L'ordre n'est donc pas seulement financier mais encore religieux et surtout protestant. Et c'est là un grand danger.

Que dire maintenant du chant d'ouverture des assemblées :

O Roi des Cieux,
Jette les yeux
Sur notre Cour Forestière :
De tes enfants,
Entend les chants,
Et montre toi notre Père.

Reçois nos vœux,
Rends nous heureux
En nous donnant la victoire.
De tes bienfaits,
Très satisfaits
En nous donnant la victoire.

Ceci se chante sur l'air connu : "Reine des Cieux, etc."

C'est pour le moins stupide que cette parodie d'un cantique catholique. Le Rituel ajoute que ce chant est facultatif et peut être remplacé par la récitation d'un Pater et d'un Ave, ou seulement d'un Pater, probablement pour les cours où il y a des protestants.

Que penser de l'engagement du nouvel initié, pris devant "un piédestal", de ne dévoiler à qui que ce soit, les procédés et secrets de l'ordre. En demande-t-on plus aux Francs-Maçons !

Les assemblées finissent pas un chant sur l'air : "Gai lon là, gai le rosier". Est-ce assez baroque ?

Voyons à présent les finances de la société. Actuellement, les Forestiers Canadiens ont un surplus dans leur fonds de réserve. Mais je dois ajouter qu'il est placé presque uniquement dans la province d'Ontario. Paie, Baptiste ; continue à envoyer ton argent aux gens de la province voisine.

La société est administrée sur le système des autres forestiers, précédemment cités dans ces colonnes.

C'est dire qu'elle encourt les mêmes reproches,

Le nombre des membres de la Haute Cour est trop grand.

Leurs salaires sont trop élevés. Ceux des officiers des cours locales sont également.

Il serait bon d'insister sur l'inutilité des trop coûteuses conventions annuelles, de frais énormes que demandent la formation et le maintien des cours locales.

Pour me résumer en un mot, l'Ordre des Forestiers Canadiens paraît souffrir du mal commun à beaucoup de sociétés mutuelles, la démission de dépenser inutilement ou plutôt pour l'avantage d'un petit nombre.

Nous devrions, Canadiens-Français, mettre en pratique cet axiome politique : Pas de représentation, pas de subsides. Alors, au lieu d'un seul membre pour nous représenter dans le bureau de direction des Forestiers Canadiens, nous pourrions en avoir un nombre en rapport avec la proportion de membres appartenant à notre nationalité. Nous comptons pour près de la moitié.

L'argent du Canadien-Français est toujours recherché par nos compatriotes de langue anglaise, mais ces derniers tiennent à en contrôler le placement. Si les rôles étaient renversés figurez-vous les hauts cris que l'on jetterait.

Encourageons nos sociétés canadiennes-françaises qui nous donnent toutes les garanties financières voulues, comme j'aurai occasion de le prouver prochainement et défions nous de ces sociétés mixtes et secrètes.

RENÉ DE KERAVAL.

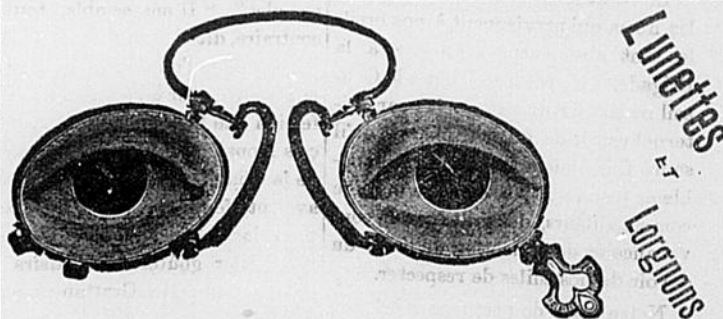
De Retour

Mr. Louis O. Beaubien, de O. Beaubien & Cie, est de retour et sera à son bureau, 113, rue Fleurie, de 9 à 10 a. m. et de 1 à 8, p. m.

Vous trouverez l'un des plus beaux ateliers de photographie chez
A. R. ROY, 201 rue St-Joseph.

LE VIN DES CARMES

TONIQUE
LE ROI DES VINS
APERITIF
DIGESTIF



LUNETTES
ET
LORGIONS

ROSARIO LACHANCE, Horloger, Bijoutier et Opticien.
252, rue St-Joseph, QUEBEC

Remarque : Comme je n'ai rien à payer à aucun oculiste les prix de mes Lunettes et Lorgions ne sont pas augmentés de ce fait.

Bière et Porter FOX HEAD

Si la bière que vous buvez se digère mal, essayez soit la BIÈRE ou le PORTER "FOX HEAD," et vous éviterez ce désagréable inconvénient, c'est la bière des gourmets et des amateurs.

Téléphone 2156

JOS. ASSELIN

Marbrier

Tailleur de pierre et constructions, Pierres à construction, Monuments funéraires.

410, Rue St-Paul, -:- Palais, Québec.

Toujours en mains :

Monuments et Epitaphes en Granit, en Marbre et en Pierre à très bas prix.

E. GERVAIS & Cie.

Peintre, Decorateur et Doreur

... MARCHAND DE ...

Tapisseries, Huiles, Peintures, Vernis, Plato-Glass, Mirrors, Moulures, etc., etc.

Specialite : Dorure Brunie et Mate de tous genres

402, Rue St-Joseph, coin du Boulevard Langelier
QUEBEC.

Téléphone 2541

Ls. Beaubien

Marchand de

Chaussures et de Claques

0000

No 110, rue St-Joseph, Québec.

Phono 1 2295

TIMBRES VERTS

